T

N

Annexe

Rajustement des frais de placement

A Frais de placement

Perte provenant d'une société de personnes dont vous étiez un associé déterminé (incluse à la ligne 29 de l'annexe L ou à la ligne 136 de votre déclaration)		10			
Frais financiers et frais d'intérêts (ligne 231)	+	12			
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur. Consultez le guide à la ligne 260.	+	14			
Autres dépenses effectuées pour gagner des revenus de biens. Consultez le guide à la ligne 260.	+	16			
Additionnez les montants des lignes 10 à 16.	=	18		▶ 18	

B Revenus de placement

Dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 128)		20			
Intérêts et autres revenus de placement (ligne 130)	+	22			
Revenus provenant d'une société de personnes dont vous étiez un associé déterminé (inclus à la ligne 29 de l'annexe L ou à la ligne 136 de votre déclaration)	+	24			
Revenus accumulés dans une police d'assurance vie, *relevé 3, case J*	+	26			
Montant du recouvrement de déductions relatives aux ressources multiplié par 50 % (ligne 154, point 11)	+	28			
Rentes ordinaires, *relevé 2, case B* et *case « Provenance des revenus », code RO*	+	30			
Autres revenus de biens attribués par une fiducie et revenus de biens attribués à des actionnaires	+	32			
Gains en capital imposables. Consultez le guide à la ligne 260.	+	34			
Additionnez les montants des lignes 20 à 34.	=	36		▶ − 36	
Montant de la ligne 18 moins celui de la ligne 36. Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0. **Reportez le résultat à la ligne 260 de votre déclaration.**			**Rajustement des frais de placement**	= 40	

C Autres frais de placement

Remplissez cette partie seulement si vous avez inscrit un montant aux lignes 289 et 290 de votre déclaration.

Perte comme membre à responsabilité limitée d'une société de personnes (incluse à la ligne 289)		50			
Perte nette en capital d'autres années. Consultez le guide à la ligne 276.	+	52			
Additionnez les montants des lignes 50 et 52.	=	54		▶ 54	
Montant de la ligne 36 ci-dessus		56			
Montant de la ligne 18 ci-dessus	−	58			
Montant de la ligne 56 moins celui de la ligne 58. Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0.	=	60		▶ − 60	
Montant de la ligne 54 moins celui de la ligne 60. Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0. **Reportez le résultat à la ligne 276 de votre déclaration.**			**Rajustement des autres frais de placement**	= 64	

D Montant pouvant être reporté

Partie inutilisée du montant du rajustement des frais de placement. Consultez le guide à la ligne 252.		70	
Montant de la ligne 40 ci-dessus	+	72	
Montant de la ligne 64 ci-dessus	+	74	
Additionnez les montants des lignes 70 à 74.	=	76	
Montant demandé à la ligne 252 de votre déclaration de 2019	−	78	
Montant de la ligne 76 moins celui de la ligne 78 **Montant pouvant être reporté**	=	80	

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

T9N1 ZZ 84577849